



La Lettre d'Information

**Directeur de Publication,
Rédacteur en Chef :**

Patrice MICHELET

Ont participé à ce numéro :

Philippe DEBRARD, Jean
RENAULD, Eric CHASSARD,
Alain PHELIZON

Dans ce numéro :

Assemblée Générale de l'A.P.C.	2
Les anciennes routes postales	3
Soirée dansante 2020	3
En toute franchise par Philippe Debrard	4
Rubrique nouveautés	8
La Fête du Timbre reprogrammée	9
Jeux	10

Le 31 juillet 2020, l'O.P.T. de Polynésie Française émettra un timbre représentant deux « vahiné » masquées



Editorial

Annulation de la Fête du Timbre, du salon de Printemps, de PARIS-PHILEX 2020, suppression de nos réunions et permanences, arrêt de l'atelier scolaire de Recy, report de la Fête du mouton, les mesures de lutte contre la COVID-19 ont stoppé net nos activités associatives le 16 mars dernier, au lendemain de notre assemblée générale (compte-rendu en page 2).

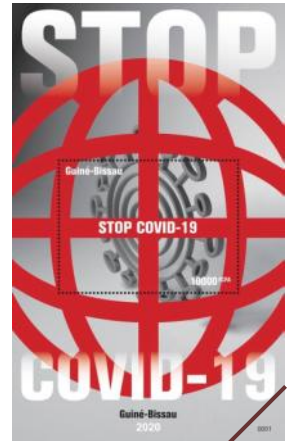
S'il reste des incertitudes sur un retour à la normale à l'automne prochain, la Fête du Timbre reprogrammée fin septembre (voir en page 9) et le congrès régional de SAINT-BRICE COURCELLES en octobre sont nos prochains rendez-vous. Un autre évènement est en train de se dessiner en relation avec la ville de Châlons-en-Champagne : Le centenaire du prix Nobel de la Paix de Léon BOURGEOIS le 10 décembre prochain.

Le calendrier de nos prochaines réunions est lui aussi établi « sous toutes réserves ».

Merci à Philippe Debrard d'avoir exhumé pour nous des archives départementales, quelques échanges de courriers entre des maires et l'administration des Postes pour une histoire de franchise (page 4).

A la maison ou ailleurs mais toujours en prenant soin de vous, je vous souhaite de bonnes vacances.

Patrice MICHELET



Réunions mensuelles

Salle de Malte, 20 rue du Lycée
CHALONS-EN-CHAMPAGNE
à 20h30

- vendredi 4 septembre 2020
- vendredi 2 octobre 2020
- vendredi 6 novembre 2020
- vendredi 4 décembre 2020
- **vendredi 8 janvier 2021**
- vendredi 5 février 2021

Association Philatélique Champenoise

Membre de la Fédération Française des Associations Philatéliques - No 41 - Région III

Espace RIGOT
45 bis avenue du Général de GAULLE
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Téléphone : 03 26 65 63 43
Messagerie : contact@ass-phil-champ.fr

Retrouvez-nous sur Internet : www.ass-phil-champ.fr



Assemblée Générale du samedi 7 mars 2020

L'assemblée générale ordinaire 2020 s'est ouverte en présence de **Madame Lise MAGNIER**, député de la Marne et **Monsieur Bruno Bourg-Broc**, président de Châlons Agglomération. Les philatélistes de la région étaient représentés par **Madame Linda LAINE**, conseillère régionale jeunesse, **Messieurs Bruno MELIN** (Epernay) et **Luc Perlot** (Saint-Brice-Courcelles).

Monsieur Benoist APPARU (Maire de CHALONS), et Monsieur XXX (La Poste) étaient excusés. Avec 28 présents et 19 pouvoirs, 69 % des adhérents étaient représentés.

Rapport des services

- **Thérèse CLAUDE (Nouveautés)** : Les 11 abonnés au service ont dépensé 262 € pour obtenir les nouveautés de France.
- **Jacques BOTTE (Souvenirs Irolla)** : 17 souvenirs « Irolla » proposés aux abonnés en 2019. L'APC a organisé 2 bureaux temporaires : « sur les pas de Ceux de 14 » avec l'Association des anciens du 106è R.I., succès mitigé faute de visiteurs, et les « 25 ans du musée de CONDE-VRAUX », cadre idéal et ambiance conviviale. Nous remercions pour leur accueil les bénévoles du musée et leur président, Monsieur Gérard FAUX.
- **Patrice MICHELET (circulations)** : 340 carnets ont été fournis par 14 émetteurs et le montant des ventes s'élève à 9 500 €.
- **Jacques DUPONT (Matériel)** : Ce service recherche un nouveau fournisseur.

Rapport moral et d'activités du Président (extraits)

- **Manifestations et sorties de l'année 2019** : La soirée dansante, participation à deux bourses multi collections, la Foire de CHALONS, la journée des Associations et deux bureaux temporaires : « sur les pas de Ceux de 14 » et les « 25 ans du musée d'aviation de CONDE-VRAUX ».
- **Jeunesse** : 5 élèves de CM2 participent à l'atelier philatélie de la commune de RECY.
- **Compétitions** : Aucune participation aux expositions régionales et nationales cette année.
- **Effectifs** : 2 démissions, 1 décès et 5 adhésions durant l'année 2019. L'A.P.C. compte 68 adhérents au 31 décembre 2019, effectif stable depuis 2017.

- **Projets envisagés** : La Fête du Mouton et le centenaire du prix Nobel de la paix de Léon BOURGEOIS en 2020, Fête du Timbre à LA CHAUSSEE-SUR-MARNE et centenaire du choix du soldat inconnu américain (2021).

Rapport financier par Michel SARRASIN, trésorier :

Le compte de résultat 2019 présente un résultat positif de **215,58 €**. Les comptes de l'exercice 2019 ont été approuvés à l'unanimité après lecture du rapport des vérificateurs aux comptes (**Alain et Christian PHELIZON**).

Le budget 2020 est estimé avec une cotisation fixée à **28€ (augmentation d'un euro)**. Une subvention de **300€** nous est accordée par la ville de Châlons, compensation partielle de la location de la salle de Malte, désormais facturée.

Déclarations

Madame Lise MAGNIER apprécie l'APC en tant que force de proposition. Elle nous a donné des informations sur la commémoration du centenaire du prix Nobel de la Paix décerné à Léon Bourgeois en 1920.

Pour sa dernière participation en tant qu'élu, **Monsieur BOURG-BROC** s'est réjoui de la stabilité des effectifs de l'APC. Il nous a remis copie du courrier de soutien au projet de timbre pour le centenaire du choix du soldat inconnu américain en 1921 cosigné par lui et Monsieur APPARU.

Récompenses

Madame Jeanne BECKERICH, doyenne de notre association, fêtait son 100ème anniversaire le dimanche 8 mars 2020, une occasion à ne pas manquer de lui remettre la médaille de l'APC.

Thérèse CLAUDE, responsable des services nouveautés et circulations, a également reçu la médaille de l'APC.

Postes

- **Délégués au G.P.C.A.** : Messieurs BOTTE et MICHELET sont réélus.
- **Vérificateurs aux comptes** : Messieurs Alain et Christian PHELIZON sont reconduits dans leur fonction.
- **Conseil d'administration** : sans changement.

L'assemblée générale s'est terminée par la traditionnelle tombola et le verre de l'amitié.

Patrice MICHELET-Eric CHASSARD
(photos : Alain PHELIZON)

Madame Jeanne BECKERICH, doyenne de l'APC, en compagnie d'Inès, la benjamine de l'association.





Emission Europa 2020 Les anciennes routes postales

L'émission Europa 2020 est consacrée aux anciennes routes postales et le timbre français représente la malle-poste modèle Briska des années 1830. Le fond de l'image est tiré d'une carte géographique des postes (1632) et, en observant ce timbre dans le détail, on voit le nom de **Chaalons**.



Au début du XVII^e siècle, est apparue la poste aux lettres qui était dirigée par le surintendant général des postes. Les directeurs encaissaient le prix de la lettre qu'ils réclamaient au destinataire. Les courriers acheminaient les dépêches d'un bureau à l'autre grâce aux relais de la poste aux chevaux. Le service public était né, mais jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, le courrier transporté sera surtout administratif et commercial.

Le nom de **Chaalons** figure sur la première carte établie en 1632 sur la route de Paris vers Metz, Nancy et Bâle. Plusieurs relais de Poste sont signalés dans Châlons : dans la rue Saint-Jacques (aujourd'hui rue Léon Bourgeois) au 94 chez le Sieur Viet, chez qui le Roi a relayé lors de sa fuite vers Varennes le 21 Juin 1791, dans la rue de Paris au 69, siège actuel de la maison de Champagne Joseph Perrier.



Détail de la première carte des routes de postes « Carte géographique des postes qui traversent la France » par Nicolas SANSON (1632).

Il existait à cette époque 623 relais. Une quarantaine d'itinéraires postaux sont présents sur cette carte, la plupart rayonnant en étoile depuis Paris, Lyon, Toulouse ou Bordeaux (27 destinations répertoriées en 1790). En 1873, lorsque la poste aux chevaux disparut au profit du transport par chemin de fer, il existait 54 lignes.

Soirée dansante 2020



Notre traditionnelle soirée dansante 2020 s'est déroulée le samedi 1er février dernier à la salle Jean Gabin des collines de Fagnières. Le nombre de participants en baisse (**45 au lieu de 60 en moyenne les années précédentes**) n'a pas permis d'équilibrer les comptes. Malgré un budget dépenses très serré, le bilan est déficitaire. Si cette situation devait durer, nous serions amenés à supprimer ce rendez-vous de notre calendrier annuel.



Mais un autre élément nouveau nous oblige à revoir la formule. La salle Jean GABIN fait l'objet d'une nouvelle réglementation au chapitre « horaires ». Il y est interdit de produire de la musique à partir de 23h00, y compris les samedis et dimanches.

C'est pourquoi nous vous donnons rendez-vous le

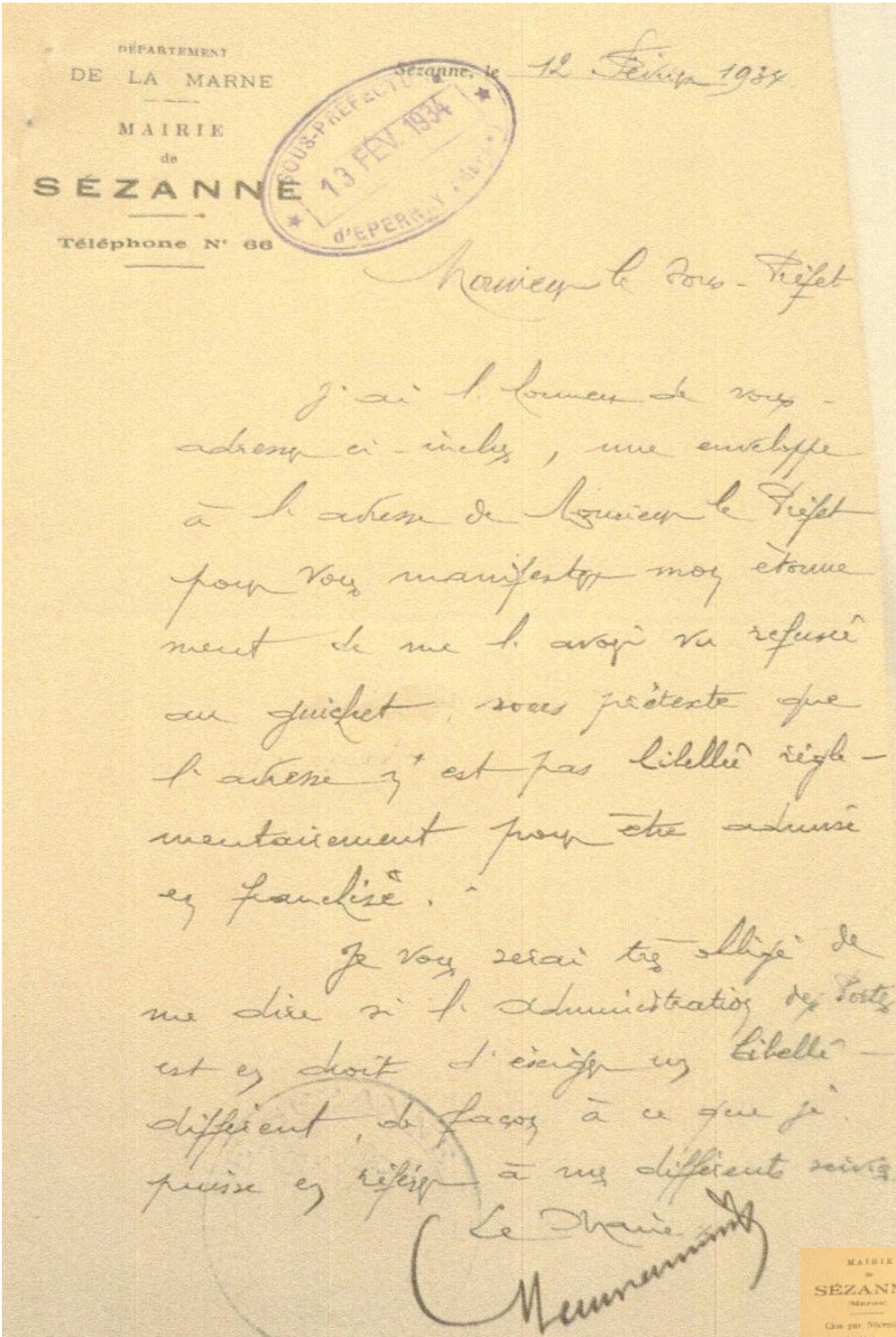
dimanche 6 février 2021 en matinée (à partir de 12h00)

en espérant vous retrouver nombreux.

EN TOUTE FRANCHISE

Cet article traite des aléas des franchises postales pour les mairies. La copie des documents, tous originaux, étant dans certains cas peu lisibles, ils sont présentés en réduction avec en clair des extraits.

L'histoire qui se déroule de février à avril 1934 commence par ce courrier du maire de Sézanne au sous-préfet de la Marne.



Le maire de Sézanne est étonné de s'être vu refusé un courrier.

Extrait :

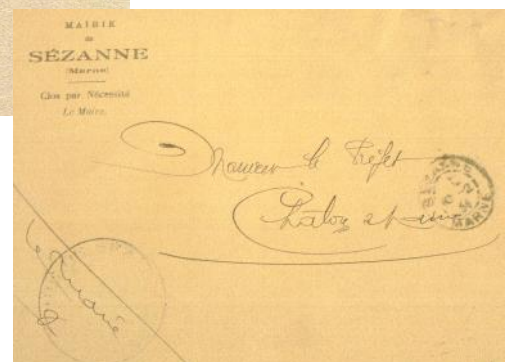
« J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus, une enveloppe à l'adresse de Monsieur le Préfet pour vous manifester mon étonnement de me l'avoir vue refusée au guichet, sous prétexte que l'adresse n'est pas libellée réglementairement pour être adressée en franchise.

Je vous serais très obligé de me dire si l'administration est en droit d'exiger un libellé différent ...»

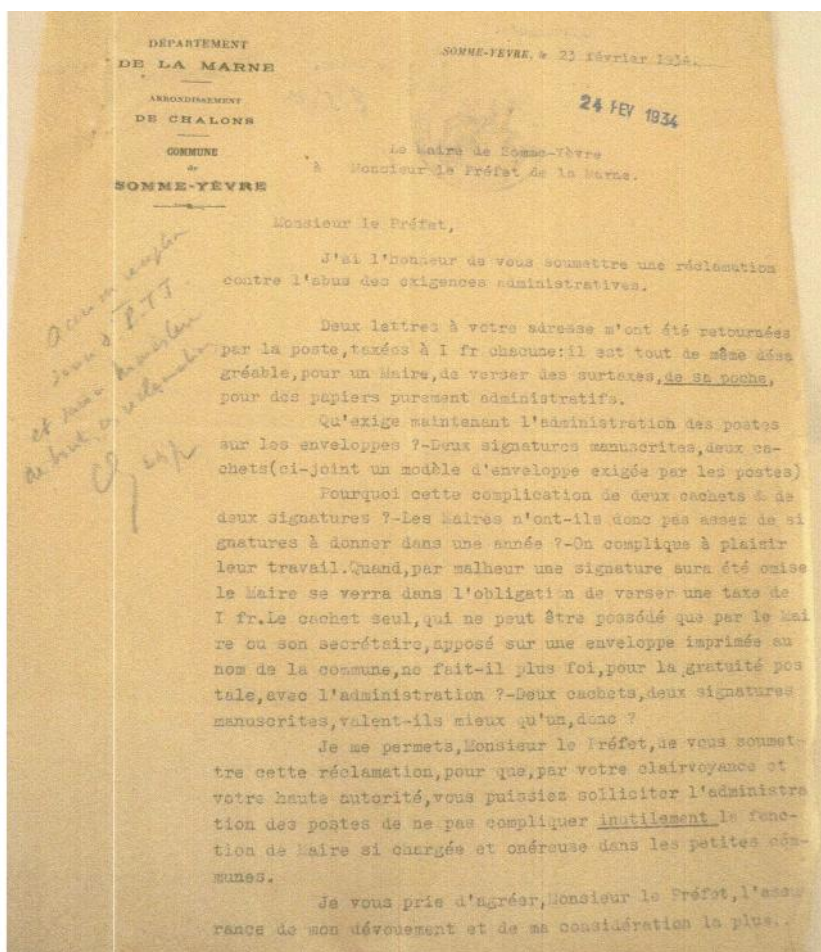
Les facteurs auraient-ils eu des consignes récentes ?

Ce qui expliquerait l'afflux de réclamations des mairies.

Ci-dessous enveloppe jointe au courrier



Le sous-préfet se contente de transmettre au préfet qui transmet au directeur départemental des postes et télégraphes.



Le tarif du 6 avril 1932 de la lettre 1er échelon est de 50c. La taxe qui s'applique pour non affranchissement est de 2 fois le tarif soit 1f.

Le préfet ayant refusé de payer cette taxe, le timbre est rayé d'une croix et l'enveloppe retournée au maire de Somme-Yèvre avec un autre timbre taxe de 1f qu'il devra régler de sa poche.

Le 23 février 1934, le maire de Somme-Yèvre exprime plus clairement son mécontentement

Extraits :

« Deux lettres à votre adresse m'ont été retournées par la poste, taxées à 1f chacune : Il est tout de même désagréable, pour un maire de verser des surtaxes, de sa poche, pour des papiers purement administratifs.

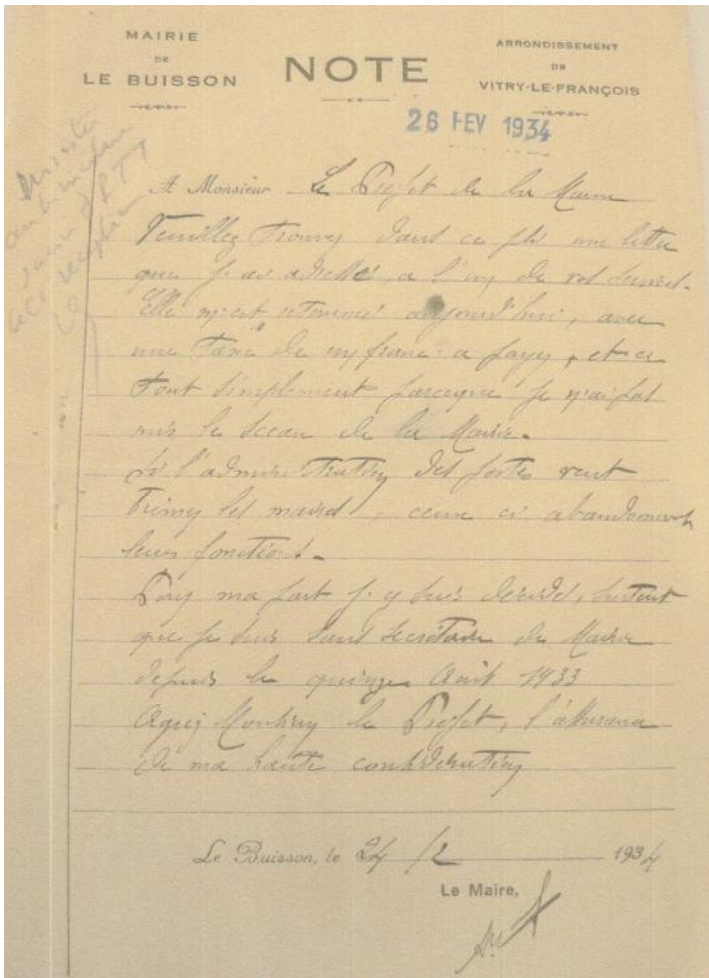
Qu'exige maintenant l'administration des postes sur les enveloppes ? Deux signatures manuscrites, deux cachets selon le modèle ci-joint.

Pourquoi cette complication de deux cachets et deux signatures ? Les maires n'ont-ils donc pas assez de signatures à donner dans une année ? On complique à plaisir leur travail. Quand ... une signature aura été omise le maire se verra dans l'obligation de verser une taxe de 1f. Le cachet seul ... apposé sur une enveloppe ... au nom de la commune ne fait-il plus foi ? Deux cachets, deux signatures manuscrites valent-ils mieux qu'un, donc ?

Je me permets, Monsieur le préfet, de vous soumettre cette réclamation, pour que, par votre clairvoyance et votre haute autorité, vous puissiez solliciter l'administration des postes de ne pas compliquer inutilement la fonction de maire si chargée et onéreuse dans les petites communes.»



Modèle d'enveloppe, avec les 2 cachets, et 2 signatures remis par la poste au maire de Somme-Yèvre

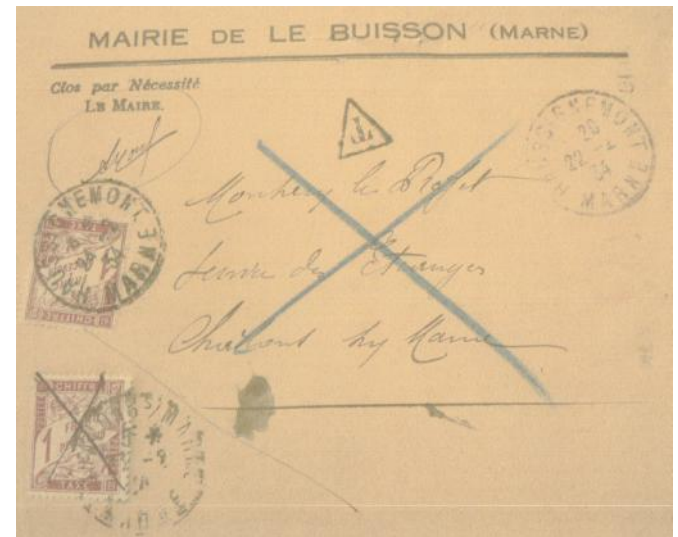


Le 20 février 1934 le maire de Châtirces

Extraits:

« Le facteur me retourne des lettres sous prétexte qu'elles ne portent pas le 2ème cachet et signature ... »

L'administration des postes trouve que le travail des maires n'est pas assez compliqué comme cela. Comment faut-il s'y prendre ... et éviter des vexations inutiles »



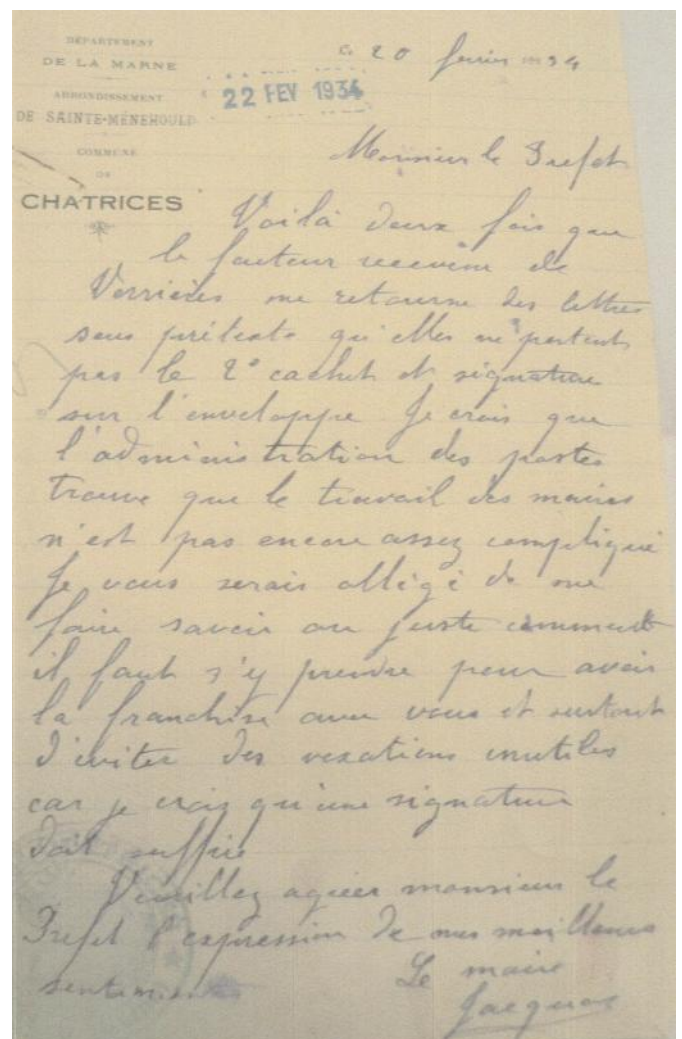
Le 24 février 1934 le maire de Le Buisson se plaint aussi

Extraits :

« Une lettre que j'ai adressé ... Elle m'est retournée aujourd'hui avec une taxe de 1 franc à payer, et ce tout simplement parce que je n'ai pas mis le sceau de la mairie.

Si l'administration des postes veut ruiner les maires, ceux-ci abandonneront leurs fonctions ... »

Pour ma part, j'y suis décidé, surtout que je suis sans secrétaire de Mairie ... »



1° Absence de contreseing ou contreseing non valable (1) :

Tout objet non contresigné ou portant un contreseing non valable, quelle qu'en soit l'origine, même étrangère, adressé à un fonctionnaire dénommé dans les fascicules des franchises et refusé pour taxe, peut être ouvert dans les 24 heures sur réquisition écrite de ce fonctionnaire au bureau d'arrivée, dans le but de vérifier si le contenu est relatif au service de l'Etat (2) (Ord. du 27 Nov. 1845, décis. minist. des 23 Juillet 1860 et 18 Mars 1862).

Il en est de même des objets adressés à des fonctionnaires jouissant, dans leur ressort, de la franchise en raison de leur qualité, alors même que ces objets sont frappés, pour suspicion de fraude, du timbre « Ordonnance du 17 Nov. 1844 ».

Si la réquisition d'ouverture n'a pas été faite dans les 24 heures, les correspondances sont renvoyées à l'expéditeur (pour perception de la taxe) ou, s'il n'est pas connu, adressées aux Rebutis, accompagnées d'une formule 1.251.

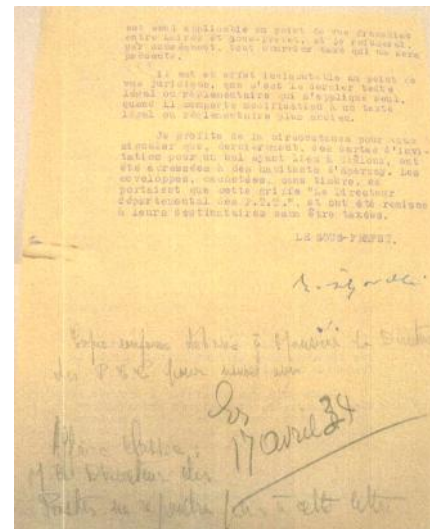
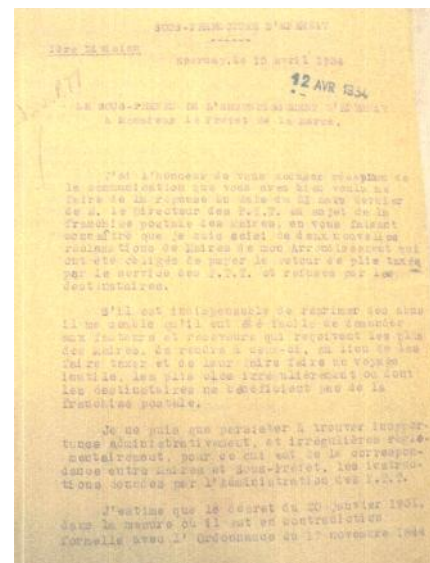
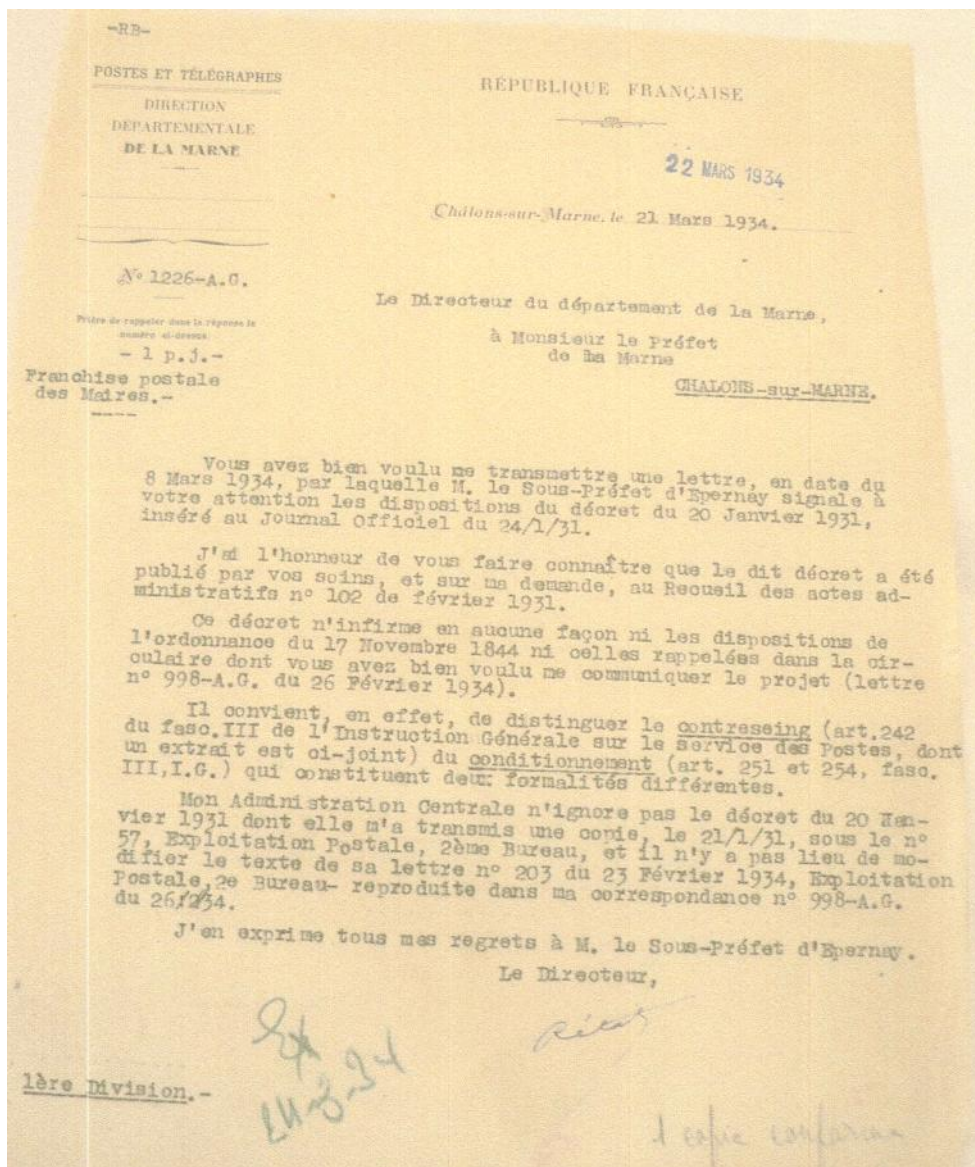
Si la réquisition a été déposée dans le délai de 24 heures prévu, l'ouverture a lieu en présence du destinataire ou de son fondé de pouvoir. L'objet est remis si le contenu se rapporte uniquement au service. Détaxe est effectuée contre signature à l'état 1.269 auquel sont joints un P.V. 456 établi pour la circonstance et l'enveloppe portant l'annotation suivante, datée et signée : « ne contenait rien d'étranger au service ».

Si le contenu ne concerne pas le service de l'Etat et que le destinataire consente à payer la taxe, l'objet lui est remis. S'il refuse de payer cette taxe l'objet, accompagné du P.V. 456 et d'une feuille 1.251 est adressé aux Rebutis.

Extrait de la réglementation des franchises postales

Le 21 mars 1934 le directeur des Postes de la marne répond au préfet.
On appréciera la clarté du règlement

Le 10 avril 1934 après 2 mois d'échanges le sous-préfet clôt les débats par un courrier au préfet, en n'oubliant pas de régler « ses comptes » avec le directeur départemental des P.T.T.



Extraits du courrier du sous-préfet au préfet : (document en haut à droite)

« ... en vous faisant connaître que je suis saisi de deux nouvelles réclamations de maires de mon arrondissement qui ont été obligés de payer le retour des plis taxés.

S'il est indispensable de réprimer des abus ... demander aux facteurs de rendre ... au lieu de les faire taxer ... et un voyage inutile.

J'estime que le décret du 20 janvier 1931 ... en contradiction avec l'ordonnance du 17 novembre 1844 est seul applicable au point de vue franchise. Au point de vue juridique c'est le dernier texte qui s'applique seul.

Je profite pour vous signaler que des cartes d'invitation pour un bal ayant lieu à Châlons ont été adressées à des habitants d'Epemay ... Les enveloppes cachetées, sans timbre ne portaient que cette griffe « Le Directeur départemental des P.T.T. » et ont été remises à leurs destinataires sans être taxées ...»

A noter la mention manuscrite du préfet en bas de page :

« Affaire classée. Mr le Directeur des Postes ne répondra pas. » Le préfet aurait-il eu une explication avec ce dernier ?

Sources documentaires: Archives départementales de la Marne.
Réglementation et précis des franchises postales Edouard ALLARD

Nouveautés de France

Le calendrier des émissions 2020 a lui aussi subi les contraintes du confinement (expositions, salons nationaux et manifestations régionales annulés ou reportés).

Cette rubrique est habituellement à l'ordre du jour de nos réunions mensuelles également suspendues depuis mars. Voici donc un résumé des émissions françaises pour la période de mars à août 2020.



Date : 9 mars 2020
Support : carnet autoadhésif

Un cabinet de curiosités

Format : 256x54 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 11,64 €

Date : 9 mars 2020

Support : feuille
Support : bloc souvenir

Boris Vian (1920-2020) - faciale 0,97 €

Format : 256x54 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 0,97 €
Format : 210x100 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 4,50 €

Date : 23 mars 2020

Support : feuille

Andrée Chedid (1920-2011)

Format : 30x40 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 1,40 €

Date : 30 mars 2020

Support : feuille

Dôle (salon de printemps)

Format : 60x25 **Impression :** Taille douce **Prix de vente :** 0,97 €

Date : 28 sept 2020

Support : bloc feuillet (404)
Support : feuille (204)

Fête du Timbre : centenaire de la marque Peugeot

Format : 105x71,5 **Impression :** Offset **Prix de vente :** 1,94 €
Format : 40x30 **Impression :** Taille douce **Prix de vente :** 0,97 €

Date : 6 avril 2020

Support : bloc feuillet

Félix Nadar (1820-1910)

Format : 143x135 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 5,60 €

Date : 6 avril 2020

Support : carnet autoadhésif

Œufs d'oiseaux

Format : 256x54 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 11,64 €

Date : 20 avril 2020

Support : feuille
Support : bloc souvenir

Raphaël : la vierge de Lorette

Format : 41x53 **Impression :** Taille douce **Prix de vente :** 2,32 €
Format : 210x100 **Impression :** Taille douce **Prix de vente :** 6,50 €

Date : 4 mai 2020

Support : carnet autoadhésif

Les couleurs du cosmos

Format : 256x54 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 11,64 €

Date : 11 mai 2020

Support : feuille

EUROPA : les anciennes routes postales

Format : 40x30 **Impression :** Taille douce **Prix de vente :** 1,40 €

Date : 18 mai 2020

Support : carnet autoadhésif

CROIX-ROUGE : Rythme, joie de vivre (R.Delaunay)

Format : 165x85 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 11,70 €

Date : 25 mai 2020

Support : bloc feuillet
Support : bloc souvenir

300 ans d'hydrographie française

Format : 143x105 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 2,80 €
Format : 210x100 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 6,50 €

Date : 15 juin 2020

Support : bloc feuillet
Support : feuille (Rose de Mai)
Support : bloc souvenir

Fleurs de Grasse et de Méditerranée

Format : 110x160 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 3,88 €
Format : 40x30 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 0,97 €
Format : 210x100 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 6,50 €

Date : 15 juin 2020

Support : feuille

Frédéric Dard dit San Antonio (1921-2000)

Format : 40x30 **Impression :** Offset **Prix de vente :** 0,97 €

Date : 15 juin 2020

Support : feuille

800 ans de la faculté de médecine de Montpellier

Format : 60x25 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 1,16 €

Date : 15 juin 2020

Support : mini-feuille de 6 timbres **Format :** 185x143 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 6,96 €

Boris Vian (1920-2020) - faciale 1,16 €

Date : 19 juin 2020

Support : carnet autoadhésif

Espace Soleil Liberté

Format : 256x54 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 11,64 €

Date : 26 juin 2020

Support : bloc feuillet

La gravure (50 ans de l'imprimerie de Boulazac)

Format : 143x210 **Impression :** Taille douce **Prix de vente :** 24,00 €

Date : 29 juin 2020

Support : feuille

Olympe de Gouges (1748-1793)

Format : 41x53 **Impression :** Héliogravure **Prix de vente :** 2,32 €

Date : 29 juin 2020

Support : feuille

Rodemack (Moselle)

Format : 30x40 **Impression :** Taille douce **Prix de vente :** 0,97 €



Nouveautés de France (suite)

Date : 29 juin 2020 Support : bloc feuillet	50 ans du GR20 Format : 256x54 Impression : Héliogravure	Prix de vente : 11,64 €
Date : 6 juillet 2020 Support : feuille	Saint-Vaast-la-Hougue (village préféré des français) Format : 256x54 Impression : Héliogravure	Prix de vente : 0,97 €
Date : 6 juillet 2020 Support : feuille	Sainte-Odile (v.662-720) Format : 30x40 Impression : Héliogravure	Prix de vente : 1,40 €
Date : 13 juillet 2020 Support : feuille	Luis Mariano (1914-1970) Format : 60x25 Impression : Taille douce	Prix de vente : 0,97 €
Date : 13 juillet 2020 Support : feuille	EUROMED : Gastronomie traditionnelle méditerranéenne Format : 40x30 Impression : Taille douce	Prix de vente : 0,97 €
Date : 20 juillet 2020 Support : bloc feuillet	Bès-Bédène (Aveyron) Format : 143x135 Impression : Héliogravure	Prix de vente : 5,60 €
Date : 20 juillet 2020 Support : bloc feuillet	Les trésors de Notre-Dame : les façades Format : 256x54 Impression : Héliogravure	Prix de vente : 11,64 €
Date : 27 juillet 2020 Support : feuille	800 ans de la cathédrale d'Amiens Format : 41x53 Impression : Taille douce	Prix de vente : 2,32 €
Date : 27 juillet 2020 Support : carnet autoadhésif	The Lapins Crétins Format : 256x54 Impression : Héliogravure	Prix de vente : 11,64 €
Date : 31 août 2020 Support : carnet autoadhésif	Repères de nos côtes (2ème série) Format : 256x54 Impression : Héliogravure	Prix de vente : 13,92 €



La Fête du Timbre reprogrammée

Les manifestations de la Fête du Timbre 2020 initialement prévues les 28 et 29 mars dans 86 villes ont dû être annulées. La FFAP et La Poste ont convenu de reporter cet événement annuel en tenant compte des contraintes de toutes les associations organisatrices. Trois dates ont été proposées et, pour la région Champagne-Ardenne, les organisateurs ont opté pour le même week-end. Les timbres à date premier jour resteront datés du 28 mars, mais la vente générale des timbres interviendra le 28 septembre.

En Champagne-Ardenne, trois associations organiseront cette Fête du Timbre version 2 les **26 et 27 septembre** :

Aube : organisée par la Société Philatélique de l'Est à la salle polyvalente de BARBEREY-SAINT-SULPICE – 14 rue Robert Baudoin 10600 BARBEREY-SAINT-SULPICE

Marne : organisée par le Club Philatélique Rémois au musée de l'Automobile de REIMS – 84 avenue Clémenceau 51100 REIMS

Haute-Marne : organisée par l'Association Philatélique Haut-Marnaise au Fort de PEIGNEY – Rue du Mont 52200 PEIGNEY



Jeux

Jeux

Réponses au jeu du No 125 - janvier 2020 :



Question no 1 : Que signifie la surcharge « *timbre pour copie 0 Fr 60* » sur le timbre du Congo français à 30c rouge, *femme Bakalois*, paru entre 1900 et 1907 ?

Réponse : Cette surcharge avait pour but de transformer ce timbre-poste en **timbre fiscal**.

Question no 2 : Pourquoi n'y a-t-il pas de No 226 dans le catalogue Yvert et Tellier ?

Réponse : Un timbre dit « *Timbre du Louvre* », figurant dans le chapitre des préoblitérés au No 47, fut spécialement émis en août 1926 pour les magasins du Louvre pour l'expédition de leur catalogue. Cette nouvelle faciale avait une place réservée dans le chapitre timbres poste, mais il fut finalement émis

uniquement préoblitéré. Rare, il cote 350€ NSC.

Afin de ne pas décaler la numérotation, le No 226 est resté vacant.



Question no 3 : Sur quel timbre de France peut-on lire un texte d'André Malraux ?

Réponse : Il s'agit du timbre No 2051 émis le 25 mai 1979 en hommage à Jeanne d'Arc.

On y trouve les premiers mots du discours d'André Malraux prononcé le 31 mai 1964 à Rouen : « **Ô Jeanne sans sépulcre et sans portrait**, toi qui savais que le tombeau des héros est le cœur des vivants, peu important tes vingt mille statues, sans compter celles des églises : à tout ce pour quoi la France fut aimée, tu as donné ton visage inconnu. Une fois de plus, les fleurs des siècles vont descendre. Au nom de tous ceux qui sont ou qui seront ici, qu'elles te saluent sur la mer, toi qui a donné au monde la seule figure de victoire qui soit aussi une figure de pitié ! »



Question no 4 : Combien la France comptait-elle de départements au 1er janvier 1792 ?

Réponse : **83**. Le décret décidant la division de la France en départements a été voté par l'Assemblée constituante le 22 décembre 1789. Toutefois, leur nombre exact est établi par le décret du 15 janvier 1790, mis en application le 4 mars 1790.

Les premiers remaniements arriveront en 1793 (*notamment la scission du Rhône-et-Loire en Loire et Rhône*). Le nombre de départements atteindra 130 en 1810 au gré des conquêtes révolutionnaires puis napoléoniennes. En 1860, la France comptait 89 départements en métropole et trois en Algérie. La réorganisation de la région parisienne (1964), la réorganisation de la Corse (1975) viendront encore modifier la liste des départements. En 2011, Mayotte est devenue le 101ème département français.



Les *apécistes* ayant participé sont : **Pascal GUISET, Marc CHRISTY et Philippe DEBRARD**

Jeu du No 126

Question N°1 : Combien le timbre représenté ci-contre a-t-il été vendu le 17 juin 2014 ?

Question N°2 : En matière de variété, qu'appelle-t-on « *une bulle de chrome* » ?

Question N°3 : A quelle date le système des plis urgents et non urgents a-t-il été instauré en France ?

Question N°4 : Comment différencier les types « Sage » I et II ?



Envoyez vos réponses au Président Patrice MICHELET avant le 1er septembre 2020.

Les gagnants recevront un lot philatélique.